

«Il se drape dans un voile, c'est dommage!»



DUO Le syndic Pierre Salvi (à g.) et Jean-Claude Doriot, au temps où les deux hommes défendaient de front la politique urbanistique de la ville contre les attaques de ses détracteurs. MONTREUX, LE 7 NOVEMBRE 2007

AFFAIRE DORIOT
 Alors que le municipal inculpé de corruption passive aimerait revenir aux affaires, ses collègues lui montrent la porte de sortie. Le divorce à la montreusienne semble consommé. Le syndic Pierre Salvi s'explique.

FLORENCE MILLIOUD HENRIQUES

«**C'**est une évidence, Jean-Claude Doriot ne pourra pas reprendre sa place. Même si l'enquête conclut à son innocence, il y a des choses qui se font et d'autres qui ne se font pas sur le plan de la morale politique», dixit Pierre Salvi. La solution? Faute d'avoir obtenu la démission du municipal inculpé de corruption passive, le syndic de Montreux aimerait s'en remettre au verdict des électeurs montreusiens. En clair: le processus de révocation est lancé.

- Un délai de réflexion courrait jusqu'à fin mai. M. Doriot vous reproche de lui avoir planté un couteau dans le dos...

- Au départ, après sa sortie de détention préventive, ce délai était de deux semaines. On m'a demandé davantage de souplesse. Ce qui a été accordé. En revanche, ce qui n'a pas bougé c'est notre détermination à souhaiter sa démission. Il en va de la bonne marche de la commune. Nous devons tirer un trait et retrouver un effectif de

sept municipaux au plus vite. Mais voilà, il se drape dans un voile et réagit comme il l'a fait. J'aurais préféré une sortie par le haut. C'est dommage!

- C'est donc à défaut que vous lancez la procédure de récusation?

- A partir du moment où rien ne se passe, nous utilisons les possibilités que nous offre la loi. Si on veut tourner la page de ce mauvais livre, il faut que la situation se règle au plus vite. Et nous montrons ainsi notre détermination quant à cette situation.

- Une détermination destinée à masquer les faiblesses?

- Quelles faiblesses?

- Le fait de ne pas avoir pris des

mesures provisoires dès réception de la lettre de dénonciation?

- Je refuse de laisser dire ça. Il y a eu action. Et j'en veux pour preuve que, le matin même, j'ai appelé l'Office d'instruction pénale, puis le préfet. Que l'après-midi, à 14 heures, je recevais Jean-Claude Doriot. Lequel m'a effectivement dit dans le blanc des yeux que ces accusations relevaient de la calomnie, avec pour intention de lui nuire. Il m'a promis que ce n'était qu'un tissu de mensonges. Et... oui, c'est aussi à cette occasion qu'il m'a expliqué qu'il avait contracté un prêt auprès d'un promoteur en échange d'une cédula hypothécaire. Sur quoi je lui ai rétorqué que ce genre d'opéra-

tion se fait via une banque, que la voie choisie n'était pas bien maligne, mais qu'à partir du moment où elle s'était déroulée dans les règles de l'art... Quant à la suite de l'histoire? Elle est entre les mains de la justice et je ne peux pas en dire plus. Si ce n'est que savoir quelque chose ne signifie pas tout savoir.

- Peut-on parler d'un divorce à la montreusienne entre deux amis?

- Oh... nous étions des connaissances avec des relations amicales. Mais nos relations ne sont pas entachées, non! Il faut dissocier la dimension administrative de la dimension humaine. Nous ne sommes pas en train de juger un homme. ■

» Révoquer un élu? Ce serait une première dans le canton

RÔLES «Seul celui qui a fait le municipal a le droit de le défaire: c'est une sorte de campagne électorale à l'envers. Le Conseil d'Etat convoque un scrutin après avoir examiné son bien-fondé. Si ce devait être le cas dans l'affaire Doriot, ce serait une première», explique Philippe Leuba. Le patron du Département de l'intérieur juge la procédure «intelligente», même s'il admet que «saisir le corps électoral pour lui poser la question peut être assimilé à une mise à l'écart de la société. Mais chacun assume ses responsabilités et M. Doriot a toujours le loisir de démissionner.»

MOTIFS GRAVES Condition sine qua non pour que les urnes parlent, ils n'empiètent pas sur le territoire de la

justice. Philippe Leuba livre quelques pistes: «On peut entrer en matière si la commune est devenue ingérable, paralysée par le travail réparti entre six au lieu de sept municipaux. Si l'exécutif refuse de travailler avec la personne concernée. Si le législatif s'oppose à ce que le municipal siège en son sein. Si la perte de crédibilité est telle qu'elle porte atteinte à la gestion communale.»

LE RISQUE Le Conseil d'Etat se risquera-t-il à lancer la procédure à l'encontre d'un élu que la justice pourrait ne pas condamner? Considérant que dans cette affaire le volet pénal est distinct de l'aspect gestion d'une commune, Philippe Leuba n'émet pas de réserve: «Il s'agit d'analyser la capacité à

assumer un mandat en termes de crédibilité politique. On peut être blanchi par les tribunaux et souffrir d'un discrédit qui empêche d'exercer cette charge. La sanction est alors politique. Elle est le fait de l'électeur et je vois mal comment on pourrait charger ce dernier d'une responsabilité et au nom de quoi dans une procédure en dommages et intérêts.»

CALENDRIER Après audition des principaux acteurs et analyse, le verdict du Conseil d'Etat pourrait tomber avant les vacances d'été. S'il opte pour l'organisation d'une votation, les Montreusiens pourraient donner leur opinion parallèlement au scrutin fédéral du 28 septembre.

F. M. H.



Un millier de fonctionnaires avaient répondu présent à l'appel des syndicats SUD et SSP pour manifester contre Decfo-System.

Flop pour les «oubliés» de la fonction publique

MANIFESTATION
 Seul un millier d'employés de l'Etat de Vaud sont descendus hier dans les rues de Lausanne crier leur colère. Bien moins qu'en janvier, où ils étaient 12 000. Une nouvelle grève est prévue mercredi prochain.

Il faisait beau, pourtant, mais le compte n'y était pas. Seul un millier sur les 11 000 employés «oubliés» de la fonction publique avaient répondu présent à l'appel des syndicats SUD et SSP pour manifester contre Decfo-System, la nouvelle grille salariale de l'Etat de Vaud.

«C'est quand c'est moins facile que c'est le meilleur! tentait de convaincre le leader de SUD, Aristides Pedraza. Nous n'avons pas peur!» Clin d'œil au ministre des

Finances, Pascal Broulis. Qui aurait menacé de retirer les 80 millions que le gouvernement a mis sur la table en avril dernier pour revaloriser les salaires, si les manifestations se poursuivaient. Car depuis cette date, la donne a changé: le front unitaire des syndicats de la fonction publique qui avait réussi à rassembler 12 000 personnes en janvier dernier a volé en éclats. La puissante Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) s'est désolidarisée du mouvement.

Au final, restent les enseignants du secondaire, le secteur paramédical, les employés de l'administration à «réclamer justice» pour leur salaire. Plus tard dans la soirée, 130 d'entre eux ont voté un nouveau préavis de grève mercredi prochain et une nouvelle manifestation.

V. MY

Une voiture de police provoque un accident



Les pompiers ont dû désincarcérer la conductrice percutée par la police.

RENENS

Une patrouille de la police de l'Ouest lausannois a violemment percuté, hier en début d'après-midi, un véhicule sur la route de Cossonay.

Un accident peu banal a perturbé la circulation, hier peu après 13 h, entre Crissier et Prilly. Une voiture en course urgente - conduite par des agents de la police intercommunale de l'Ouest lausannois (POL) - est entrée en collision frontale avec un véhicule venant de Lausanne. L'enquête en cours de la gendarmerie devra servir à

déterminer si la responsabilité des policiers est engagée: la patrouille était en intervention, avec sirène et gyrophares. Mais, à la hauteur de la station-service située sur la route de Cossonay, elle a franchi la ligne de sécurité, avant de percuter l'automobiliste âgée de 32 ans.

«Si une erreur a été commise, c'est grave, a confié peu après la collision le commandant de POL Christian Séchaud. Mais, pour l'heure, je suis tranquillisé: aucune vie n'est en danger.» Tout de même sérieusement blessées, les trois personnes ont été transportées en ambulance au CHUV.

G. CO.

Référendum lancé contre la prison pour mineurs

PALÉZIEUX
 Le conseiller d'Etat Philippe Leuba a révélé hier soir l'intention des citoyens. La population pourrait donc finalement être amenée à se prononcer sur cet important dossier.

Appelé à s'exprimer à titre consultatif le 29 avril dernier, le Conseil communal de Palézieux a accordé par 21 voix contre 7 son soutien au projet d'établissement de détention pénale pour mineurs. Le projet étant cantonal et le terrain envisagé appartenant à Siemens (Suisse) SA, les Paléziens n'auraient a priori pas eu la possi-

bilité de se prononcer sur le projet. Mais des citoyens ont lancé un référendum contre la décision de leur conseil. Ils ont vingt jours ouvrables pour réunir les signatures des 15% du corps électoral, nombre qui permettrait à la population de se rendre aux urnes et de se prononcer sur la question.

Lors d'une séance d'information à la population qui s'est tenue hier soir à la salle polyvalente de Palézieux-Village, le conseiller d'Etat Philippe Leuba s'est publiquement engagé à retirer son projet si le référendum devait aboutir et de surcroît déboucher sur un vote négatif de la population. Il a également rappelé que pour un tel dossier, d'envergure cantonale, le Conseil d'Etat aurait le pouvoir

d'imposer le projet, même contre l'avis des autorités locales; possibilité qu'il n'entend pas utiliser.

Nombreuses craintes

Près de 150 personnes ont répondu à l'invitation du chef du Département de l'intérieur, qui a auparavant rencontré en petit comité les voisins directs du site choisi. Après une présentation générale de 45 minutes, les personnes présentes ont pu poser les questions qui les préoccupent et faire part de leurs craintes. L'image de la commune et l'éventuelle baisse des prix des terrains et de l'immobilier sont visiblement les principaux sujets de préoccupation, mais le respect des critères de développement dura-

ble lors de la construction a aussi été abordé. De manière générale, Philippe Leuba a rappelé la nécessité de la réalisation de ce projet, qui n'a actuellement pas d'équivalent en Suisse romande: «L'existence d'un tel établissement permet à l'Etat d'assumer ses responsabilités, de la même manière que les parents devraient parfois mettre une gifle au gamin qui la mérite.»

Pour mémoire, le canton envisage d'investir 33 millions de francs pour construire un établissement d'une cinquantaine de places et dans lequel travailleraient une huitantaine de personnes, avec une ouverture souhaitée à la fin de l'année 2012.

SYLVAIN MULLER

PUBLICITÉ

Les stades du projet Métamorphose à la Pontaise. Pas sur les rives du lac !

Cessons de concentrer tous les équipements collectifs prestigieux sur les rives du lac. Préservons l'équilibre des quartiers de Lausanne et l'identité du quartier de la Pontaise.

Signez et faites signer l'initiative pour l'installation des stades de football et d'athlétisme prévus par le projet Métamorphose dans la région de la Pontaise.

Vous pouvez télécharger l'initiative sur le site internet www.pontaiseavenir.ch et la retourner signée le plus rapidement possible au Comité d'initiative, Case postale 153, 1018 Lausanne. Jacqueline Audemars, Lausanne

Cette initiative ne s'oppose pas à un écoquartier.